

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE D'ÉCHIRÉ**

**L'an deux mil vingt-deux, le neuf décembre,**

Le Conseil Municipal de la Commune d'ÉCHIRÉ, dûment convoqué le 1<sup>er</sup> décembre 2022, s'est réuni en séance ordinaire et publique à la mairie d'Echiré, salle du conseil municipal, sous la présidence de Thierry DEVAUTOUR, Maire.

**Présents :** Sylvie AULIVIER, Henri-Pierre BABEAU, Iréna BARDINET à partir de 18h50, Mathieu BERARD, Thierry BROSSARD, Philippe CHABOT, Thierry DEVAUTOUR, Daniel FONTENEAU, Jacqueline GATTEPAILLE, Jean-Michel GIRAUD, Nathalie LALLEMAND, Valérie MARSAULT à partir de 18h50, Sandrine PASSEBON, Garance PATARIN-CHAPENOIRE jusqu'à 19h00, Cyril REUILLON, Agnès RONDEAU et Stéphanie SIMONNEAU.

**Absents excusés ayant donné pouvoir :** Iréna BARDINET jusqu'à 18h50 (Pouvoir donné à Sylvie AULIVIER) – Valérie MARSAULT jusqu'à 18h50 (Pouvoir donné à Stéphanie SIMONNEAU) – Garance PATARIN-CHAPENOIRE à partir de 19h00 (Pouvoir donné à Agnès RONDEAU).

Jean-Louis CANTET (Pouvoir donné à Henri-Pierre BABEAU), Anne FERRER (Pouvoir donné à Thierry BROSSARD), Julie MENARD (Pouvoir donné à Cyril REUILLON) et Gilbert NASARRE (pouvoir donné à Thierry DEVAUTOUR).

**Absents :** Mathieu POUGNAND et Armand ROQUIER.

**Secrétaire de séance :** Sylvie AULIVIER

**OBJET : Décision modificative n°1 – Budget Commune**

Sur proposition du Maire,

Vu l'ajustement des crédits budgétaires en rapport avec les crédits consommés de l'année,

**Il est demandé au Conseil Municipal d'adopter la décision modificative n°1 telle que présentée :**

SECTION DE FONCTIONNEMENT					
DEPENSES			RECETTES		
Compte	Désignation	Montant	Compte	Désignation	Montant
Chapitre 065	Autres charges de gestion	30 000,00 €	Chapitre 73	Impôts et taxe	
65568	Contribution SIC	30 000,00 €	73111	Impôts directs locaux	30 000,00 €
	<b>TOTAUX</b>	<b>30 000,00 €</b>			<b>30 000,00 €</b>

**Le Conseil Municipal adopte à l'unanimité.**

Fait et délibéré le 9 décembre 2022

Le Maire,  
Thierry DEVAUTOUR

La secrétaire de séance,  
Sylvie AULIVIER

Certifié exécutoire.

Reçu en Préfecture le : 13 DEC. 2022

Notifié ou publié le : 13 DEC. 2022